

PILOTE

Acceptabilité sociale

Compte-rendu

Rencontre mensuelle # 1

10 septembre 2024

Comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact environnementale
du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du
lac Saint-Jean

Table des matières

| | |
|---|----|
| <i>Mot de bienvenue</i> | 1 |
| <i>Validation de l'ordre du jour</i> | 1 |
| <i>Présentation des participants</i> | 1 |
| <i>Fonctionnement du comité</i> | 2 |
| <i>Présentation du PSBLSJ</i> | 4 |
| <i>Présentation de la PEEIE et de ses composantes</i> | 4 |
| <i>Évolution du contexte</i> | 6 |
| <i>Calendrier des thématiques proposées</i> | 7 |
| <i>Atelier sur le calendrier thématique</i> | 7 |
| <i>Varia</i> | 8 |
| <i>Prochaine rencontre</i> | 9 |
| <i>Mot de la fin</i> | 9 |
| <i>Liste des annexes</i> | 10 |
| <i>Annexe 1 : Liste des participants</i> | 11 |
| <i>Annexe 2 : Ordre du jour</i> | 12 |
| <i>Annexe 3 : Fonctionnement du comité (Version initiale)</i> | 13 |
| <i>Annexe 4 : Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean</i> | 16 |
| <i>Annexe 5 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) et ses composantes</i> | 25 |
| <i>Annexe 6 : L'évolution du contexte du programme de stabilisation des berges</i> | 27 |
| <i>Annexe 7 : Calendrier thématique proposée</i> | 28 |
| <i>Annexe 8 : Résultats de l'atelier sur le calendrier thématique proposée</i> | 29 |
| <i>Annexe 9 : Liste des éléments de suivi</i> | 31 |

Mot de bienvenue

Jean-Simon Rioux, modérateur de la rencontre, cède la parole à M. Stéphane Larouche.

M. Larouche souhaite la bienvenue aux participants et se présente à titre de directeur général d'Énergie Électrique. Il décrit la mission d'Énergie Électrique soulignant l'importance de s'adapter aux changements climatiques et de prendre en compte l'évolution des intérêts des usagers autour du lac Saint-Jean. Enfin, M. Larouche souligne que le succès de la mission dépend de la collaboration avec le milieu.

| Questions des membres | Réponses |
|--|--|
| Quel est le nom du comité et quel est son objectif ? | <p>Mme Jolette : Il s'agit du comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact du Programme de stabilisation des berges.</p> <p>M. Rioux : L'objectif du comité sera présenté et discuté avec les membres lors des prochaines rencontres du comité.</p> <p><i>ERRATUM : Initialement désigné sous le nom de « Comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean de Rio Tinto », il s'appellera désormais « Comité consultatif du milieu sur l'étude d'impact environnementale du Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean. »</i></p> |

Validation de l'ordre du jour

M. Rioux propose l'ordre du jour aux membres du comité.

L'ordre du jour convient aux membres. Il figure en annexe 1.

Présentation des participants

M. Rioux invite les participants à se présenter et à présenter l'organisme qu'il représente.

La liste des personnes présentes figure en annexe 2.

Fonctionnement du comité

M. Rioux propose une version initiale du fonctionnement du comité avec l'objectif d'obtenir les commentaires des membres afin de bonifier cette proposition. La version initiale du fonctionnement du comité figure en annexe 3.

La version bonifiée du fonctionnement du comité sera soumise pour validation au comité à la rencontre 2. La version finale du fonctionnement du comité se retrouvera dans le guide du participant qui servira de référence pour les rencontres subséquentes.

Les membres du comité ont été invités à discuter des propositions préliminaires présentées par M. Rioux.

Les éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- **Mandat**

- *Un membre note un décalage entre certaines formulations au niveau du mandat (« devra », « est invité à », etc.). Il a été convenu que les membres du comité sont invités à apporter leurs contributions au mandat consultatif du comité, sans aucun devoir.*
- *Le comité a une vocation consultative, et non décisionnelle.*

- **Confidentialité**

- *Un membre a proposé que le contenu des rencontres demeure confidentiel jusqu'au décret. Cette proposition a été écartée de manière consensuelle par l'ensemble du comité, qui a préféré opter pour la transparence.*
- *Il a été convenu que toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de consultation doivent faire preuve de transparence afin que toutes les informations nécessaires à une prise de position éclairée soient partagées au sein du comité.*
- *Les membres se sont entendus sur le fait que les rencontres ne sont pas publiques, et sont réservées aux membres et aux experts invités.*
- *Le contenu des présentations et les comptes rendus sont de l'information publique. Les comptes rendus publiés seront anonymes et non-nominatifs. Les membres s'engagent à conserver l'anonymat des interventions au sein du comité.*

- **Organisation des rencontres**

- *Concernant l'organisation des rencontres, les membres ont exprimé un désir d'avoir une planification à plus long terme. Il a été convenu que les dates des rencontres mensuelles seraient fixées plusieurs mois d'avance selon un créneau horaire récurrent.*
- *Les membres ont exprimé le besoin d'avoir accès à la documentation nécessaire pour se préparer en amont des rencontres, le cas échéant. Il a été convenu qu'une plateforme de dépôt et de partage de documents serait mise en place.*

- **Prise de décision**

- *Il a été convenu que toute position du comité sera établie par consensus, c'est-à-dire sur le principe général d'un accord et d'un consentement du plus grand nombre de membres présents lors de la rencontre.*
- *Néanmoins, les opinions divergentes du consensus seront également prises en considération afin de garantir une approche inclusive et une analyse complète et équilibrée.*

- **Lieux des rencontres**

- *Les membres ont déterminé que le lieu des rencontres allait être alterné autour du lac Saint-Jean.*
- *Les membres ont déterminé que la participation aux réunions à distance via Teams serait une mesure exceptionnelle en cas d'urgence.*

| Questions des membres | Réponses |
|--|---|
| D'où proviennent les règles de fonctionnement du comité ? | M. Rioux : Elles sont inspirées des règles du comité d'étude d'impact de 2015 et sont sujettes à des modifications selon les commentaires reçus. |
| Comment qualifie-t-on l'information de nature non publique lors des rencontres ? | M. Rioux : Les échanges lors des rencontres sont non publics; elles sont réservées aux membres et aux externes invités. Cependant, le contenu des présentations et les comptes rendus sont de l'information publique. |
| Quel est le niveau d'information que Rio Tinto est prêt à divulguer ? | M. Larouche : Rio Tinto se réserve le droit de ne pas partager les données jugées sensibles qui ne sont pas indispensables à la prise de position par le comité. Si une information ne peut être partagée avec le comité, une justification sera fournie. |

Éléments de suivi

1. Bonifier le guide du participant en fonction de ce qui a été convenu par les membres du comité.
 2. Fixer les dates des rencontres mensuelles.
 3. Créer une plateforme pour le dépôt et le partage de documents.
-

Présentation du PSBLSJ

Mme Caroline Jollette et M. Richard Dallaire présentent le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean aux membres. La présentation se trouve à l'annexe 4.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- *Certains membres ont exprimé le désir d'avoir une présentation sur l'histoire du lac Saint-Jean afin que tous les membres puissent avoir le même niveau de connaissance.*
- *Lorsque des présentations contiennent des photos historiques pour des fins de comparaison, les membres ont exprimé le désir d'avoir des photos prises aux mêmes endroits et à la même échelle.*

| Questions des membres | Réponses |
|---|--|
| Avez-vous les résultats des relevés topographiques pris par drone cette année ? | M. Richard Dallaire : Non, les données de ces relevés ne sont pas encore disponibles. Elles sont toujours en traitement. |

Éléments de suivi

1. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur l'ajout d'une présentation sur l'historique du lac Saint-Jean.
-

Présentation de la PEEIE et de ses composantes

M. Simon Durocher présente la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) et ses composantes aux membres du comité. La présentation se trouve en annexe 5.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

| Questions des membres | Réponses |
|--|---|
| Combien de pages compte-t-on dans un avis de projet ? | M. Durocher : Tout dépendant de la complexité du projet en question, on peut avoir entre 5 et 20 pages environ. |
| Dans la procédure de PEEIE, les préconsultations sont-elles une nouvelle obligation ? | M. Dallaire : Il ne s'agit pas d'une obligation. Mme Jollette : Il s'agit d'une recommandation du gouvernement. M. Durocher : Les préconsultations aident les initiateurs de projets à respecter leurs échéanciers et augmenter l'efficacité de leur PEEIE. |
| À quelle étape de la PEEIE le comité intervient-il ? | M. Durocher : À l'étape de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement. |
| Combien de questions avez-vous reçues lors de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact de 2015 ? | Mme Jollette : De mémoire, nous avons reçu environ 400 questions comportant plusieurs sous-questions. <i>ERRATUM : Deux séries de questions, pour un total de près de 150 questions, en plus des sous-questions, ont été reçues lors de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact de 2015.</i> |
| Est-ce qu'il y a automatiquement une audience publique du BAPE lorsque l'on est assujéti à une étude d'impact? | M. Durocher : Il faut que quelqu'un en fasse la demande à la suite de la lecture de l'étude d'impact. La loi donne également au ministre de l'Environnement le droit d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour déclencher une audience publique. <i>*Pour plus d'informations sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, veuillez-vous référer au site web du MELCCFP.</i> |
| Est-ce qu'un décret vous dispense des demandes d'autorisation ministérielle ? | M. Durocher : Un décret ne dispense pas l'initiateur de projet à satisfaire l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Chaque intervention nécessite tout de même une demande d'autorisation ministérielle auprès du MELCCFP. |
| Dans quelle mesure le gouvernement fédéral intervient-il ? | M. Durocher : Le régime du gouvernement fédéral s'applique lorsqu'une intervention est susceptible d'avoir un impact sur l'habitat du poisson. Dans ce cas, il procédera à une demande d'examen. |
| Est-ce que Rio Tinto a déjà identifié d'autres types d'interventions qui ne sont pas | Mme Jollette : Oui, nous sommes en train de faire une revue de littérature internationale à ce sujet. Nous vous avons également interpellé à ce sujet par courriel. |

| | |
|--|---|
| proposés dans le cadre du présent décret ? | M. Dallaire : Les résultats de nos recherches seront présentés dans le cadre de l'une des rencontres du comité. |
| Est-ce que le dragage pourrait être intégré parmi les interventions faisant partie du décret ? | M. Durocher : Le dragage est un déclencheur automatique d'une étude d'impact. Pour qu'il soit intégré au décret, il faudra faire la démonstration que le dragage est une intervention qui minimise les impacts sur l'environnement. |
| Est-ce que le Programme de stabilisation des berges est assujéti à la juridiction du gouvernement fédéral ? | M. Durocher : Généralement, le Programme de stabilisation des berges n'est pas un déclencheur fédéral. Donc, il est assujéti à la procédure d'impact au niveau provincial et une demande d'autorisation au niveau fédéral. Dans certains cas, le gouvernement fédéral peut procéder à une demande d'examen. |
| Est-ce que les épis qui ont été réalisés dans le passé et ceux qui pourraient l'être dans le futur sont sujets à une demande d'examen de la part du gouvernement fédéral ? | Mme Jollette : Oui, nous avons des demandes d'examen chaque année. M. Durocher : Le processus de demande d'examen du gouvernement fédéral est déclenché lorsque l'aménagement d'épis pourrait avoir un impact avéré ou potentiel sur l'habitat du poisson. |
| Lorsqu'applicables, à quoi servent les compensations des interventions ? | Mme Jollette : Généralement, pour les interventions aux impacts modérés, les compensations financières sont calculées selon la superficie des empiétements des interventions et ces fonds sont utilisés par le gouvernement pour faire des projets de compensation. |
| Est-ce que dans le cadre d'un décret, il est possible d'établir à quoi serviront les compensations liées aux interventions ? | M. Durocher : Dans le cadre du décret, pour des interventions aux impacts plus sévères, il est possible que les fonds de compensation soient utilisés pour des projets liés directement à l'impact de l'intervention en question et qui visent une région ou une problématique spécifique. |

Évolution du contexte

M. Dallaire présente l'évolution du contexte du Programme de stabilisation des berges de Rio Tinto depuis la dernière étude d'impact aux membres du comité. La présentation se trouve à l'annexe 6.

Calendrier des thématiques proposées

M. Rioux présente le calendrier thématique proposée aux membres du comité. Il présente tous les thèmes qui seront abordés lors des neuf prochaines rencontres mensuelles. Il rappelle que le calendrier thématique est une proposition qui sera bonifiée selon leurs commentaires. Le calendrier thématique proposée se trouve à l'annexe 7.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- *Certains membres du comité ont exprimé vouloir intégrer les enjeux de 2015 dans la présentation sur les enjeux et préoccupations du milieu qui aura lieu lors de la rencontre 2.*

Éléments de suivi

1. Partager le calendrier thématique final aux membres du comité.
 2. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur l'ajout des enjeux de 2015 dans la présentation sur les enjeux et préoccupations du milieu qui aura lieu lors de la rencontre 2.
-

Atelier sur le calendrier thématique

M. Rioux invite les membres du comité à effectuer un atelier sur la plateforme *Mentimeter*. Le premier exercice demande aux membres de prioriser les douze thématiques proposées dans le calendrier en ordre croissant d'importance. Le deuxième exercice demande aux membres s'il y a des thématiques importantes qui, selon eux, ont été omises du calendrier des thématiques. Le troisième exercice demande aux membres du comité d'évaluer leur état d'esprit face à la démarche qui s'amorce (niveau d'enthousiasme pour la démarche, niveau de confiance dans le processus et face à leur interlocuteur et niveau d'optimisme quant aux résultats). Les résultats de l'atelier se trouvent à l'annexe 8.

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- *Une définition des composantes valorisées de l'environnement a été demandée par les membres du comité.*
- *Les membres du comité ont suggéré de refaire l'exercice d'évaluation du niveau d'enthousiasme, de confiance et d'optimisme dans quelques mois.*

| Questions des membres | Réponses |
|---|---|
| De quelle manière est-ce que les priorités exprimées par les membres lors de l'atelier seront intégrées au calendrier des thématiques ? | M. Dallaire : L'importance accordée à chaque thématique sera prise en compte dans la préparation des présentations qui abordent les thématiques prioritaires afin que le niveau d'information soit à la hauteur de l'importance que les membres y accordent. L'ordre des thématiques pourrait également être révisé pour aborder certaines thématiques prioritaires plus hâtivement que d'autres. |

Éléments de suivi

1. Partager une définition pour le concept des composantes valorisées de l'environnement avec les membres du comité.
2. Bonifier le calendrier thématique afin d'y inclure les propositions des membres du comité.

Varia

Les principaux éléments qui sont ressortis des discussions sont les suivants :

- *Les membres du comité conviennent qu'il n'y aurait pas de membres substitués et que chaque organisation pourrait être représentée par deux personnes à la fois.*

| Questions des membres | Réponses |
|---|---|
| Serait-il possible d'inviter une personne du MELCCFP pour nous vulgariser les changements dans la réglementation en vigueur ? | <p>M. Dallaire : Oui, nous pouvons en faire la demande. Cependant, par expérience, les représentants du MELCCFP ne sont pas disponibles pour faire des présentations lors de rencontres préparées par des initiateurs de projets.</p> <p>Mme Jollette : Nous avons déjà fait une demande similaire l'an passé et le MELCCFP nous a plutôt dirigés vers des canaux de communication existants où les gens peuvent poser des questions.</p> |
| Serait-il possible d'inviter Canards Illimités pour faire une présentation sur les milieux humides ? | Mme Jollette : Cela pourrait être une possibilité. Il faut identifier le besoin. |

Éléments de suivi

1. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur l'ajout d'une présentation sur les milieux humides par Canards Illimités.
-

Prochaine rencontre

Un sondage sera acheminé à tous les membres pour déterminer le meilleur créneau horaire pour les prochaines rencontres.

Éléments de suivi

1. Communiquer les dates et les lieux des rencontres aux membres du comité.
-

Mot de la fin

M. Dallaire remercie les participants pour leur temps et leur implication.

Il rappelle qu'un compte rendu de la rencontre leur sera acheminé dans les délais prescrits et que conformément à leur demande, une plateforme de partage de documents sera créée.

Il invite les membres du comité à communiquer avec Jean-Simon Rioux et Rahma Eldeeb pour adresser toute demande d'information ainsi que pour le remboursement des frais de déplacement et de gardiennage.

Liste des annexes

Annexe 1 : L'ordre du jour

Annexe 2 : Liste des participants

Annexe 3 : Fonctionnement du comité

Annexe 4 : Présentation : Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Annexe 5 : Présentation : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et ses composantes

Annexe 6 : Présentation : L'évolution du contexte du programme de stabilisation des berges

Annexe 7 : Calendrier thématique proposée

Annexe 8 : Résultats de l'atelier sur le calendrier thématique proposé

Annexe 9 : Liste des éléments de suivi

Annexe 1 : Liste des participants

| CATÉGORIE D'ORGANISATION | NOM DE L'ORGANISME | REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS | POSTE | Présent |
|--|--|------------------------|--|-----------|
| Élus - MRC | MRC Lac-Saint-Jean-Est | Louis Ouellet | Préfet | X |
| | | Nathalie Audet | Directrice du service de l'aménagement | X |
| | MRC Maria-Chapdelaine | Luc Simard | Préfet | X |
| | | Isabelle Simard | Directrice générale | |
| | MRC Domaine-du-Roy | Yanick Baillargeon | Préfet | |
| Premières Nations | Pekuamiunuatsh Takuhikan | Danny Bouchard | Directeur général adjoint et de l'aménagement du territoire | |
| | | Kaysey Moar | Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement | X |
| | | Judith Courtois | Conseillère en gestion de la faune et de l'environnement et protection du territoire | |
| Tourisme | Chantier tourisme Domaine-du-Roy | Charles Desbiens | Conseiller sectoriel - tourisme | |
| | Tourisme Maria-Chapdelaine | Sylvain Gagnon | Président | |
| Villégiature, Associations de riverains | RIVERAINS - Secteur MRC Lac-Saint-Jean-Est | Pierre Audet | Président | X |
| | | Claude Prévost | Substitut | X |
| | RIVERAINS - Secteur MRC Domaine-du-Roy | Marie-Ève Guay | Représentante | X |
| | | Denise Thibeault | Substitut | |
| | RIVERAINS - Secteur MRC Maria-Chapdelaine | Suzanne Morin | Représentante | X |
| | | Égilde Dufour | Substitut | |
| | RIVERAINS - Riverains 2000 lac Saint-Jean | Laurent-Paul Chartier | Représentant | |
| Jean-Yves Gaudreault | | Substitut | X | |
| Nautisme | Marina de Saint-Henri-de-Taillon | siège à combler | | |
| | Club nautique de Roberval | Gérard Brassard | Directeur des opérations | |
| | Club nautique de Péribonka | Denis Potvin | Représentant | |
| Organisations environnementales | OBV Lac-Saint-Jean | Hugues Jobin | Président | X |
| | | Anne Malamoud | DG | X |
| | Corporation L'Activité pêche Lac-Saint-Jean | Marc Archer | DG | X |
| | Le CREDD | Alexandra Dupéré | Conseillère en environnement | X |
| | Parc national de la Pointe-Taillon | Monique Laberge | Présidente du CA | X |
| Organismes socio-économiques | Parc national de la Pointe-Taillon | François Guillot | DG | X |
| | Syndicat National des Employé(es) de l'Aluminium d'Arvida S.L. 1937 Unifor | Patrick Belisle | Représentant syndical | |
| | Chambre de commerce et d'industrie de Lac-Saint-Jean-Est | Kathleen Voyer | DG | |
| | Chambre de commerce du Domaine-du-Roy | David Garneau | Représentant | X |
| | Chambre de commerce de Maria-Chapdelaine | siège à combler | | |
| | Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord | Sandra Rossignol | PDG | X (TEAMS) |
| Équipe de coordination | Société de développement économique Ilnu | Jean Simard | Conseiller au développement stratégique | X |
| | Rio Tinto | Caroline Jollette | Conseillère sénior | X |
| | Rio Tinto | Catherine Imbeau | Conseillère sénior, communauté et performance sociale | X |
| | Rio Tinto | Richard Dallaire | Conseiller sénior en relation avec le milieu et AI | X |
| | Rio Tinto | Luc Dallaire | Chef de service | X |
| | Rio Tinto | Jean Paquin | Ingénieur analyste en hydrologie | |
| | Pilote Groupe-Conseil | Rahma Eldeeb | Chargée de projet et coordination | X |
| | Pilote Groupe-Conseil | Jean-Simon Rioux | Modérateur principal | X |

Annexe 2 : Ordre du jour

| Rencontre 1 10 septembre 2024 | |
|--|--|
| 08:30 | Mot de bienvenue |
| 08:35 | Validation de l'ordre du jour |
| 08:40 | Présentation des participants |
| 09:10 | Fonctionnement du comité |
| 09:55 | Présentation du PSBLSJ |
| 10:15 | Pause-Café |
| 10:30 | Évolution du contexte |
| 10:45 | Présentation de la PEEIE et de ses composantes |
| 11:45 | Dîner |
| 12:45 | Calendrier thématique proposé |
| 13:30 | Atelier sur le calendrier thématique |
| 14:00 | Varia |
| 14:15 | Prochaine rencontre |

Annexe 3 : Fonctionnement du comité (Version initiale)

Fonctionnement du Comité

Veillez noter que cette présentation du fonctionnement du Comité est donnée à titre indicatif et pourra être ajustée en fonction des demandes des membres du Comité. La version finale du fonctionnement du Comité sera incluse dans le guide du participant.

Mandat

Le Comité est invité à apporter des **opinions éclairées** et **suggérer des recommandations** sur les différents aspects étudiés dans l'étude d'impact, en visant l'harmonisation des usages du lac Saint-Jean. Les membres du Groupe sont donc invités à contribuer des façons suivantes:

- Prendre connaissance de l'information mise à disposition du Comité;
- Échanger dans un dialogue constructif et respectueux sur les différents enjeux, notamment les scénarios de gestion du lac, le type d'approches de gestion de l'érosion, le processus de participation du milieu et le programme de contrôle et suivi;
- Traduire les préoccupations de leur organisation;
- Relayer les renseignements obtenus dans leur réseau respectif.

Gestion des attentes

- Mandat et finalité du comité
- Délais de réponse possible
- Flexibilité de l'échéancier, construction logique des échanges et rythme de l'étude d'impact

Fonctionnement du Comité

Méthodes de travail

Les méthodes de travail pouvant être employées comprennent les éléments suivants, sans toutefois s'y restreindre:

- Analyser les meilleures pratiques disponibles;
- Au besoin, former des sous-groupes de travail pour aborder des thématiques spécifiques;
- Recourir à des experts internes et externes pour alimenter la réflexion du groupe, si nécessaire;
- Produire des comptes rendus publics non nominatifs.

Fonctionnement du Comité

L'engagement de Rio Tinto

Dans le but de soutenir la bonne marche du Comité, Rio Tinto s'engage à:

- Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du Comité (frais de déplacement, location de salle, frais de facilitation, etc.);
- Rendre disponible l'information de nature publique nécessaire à la bonne marche du Comité;
- Informer les membres des activités du Comité dans des délais raisonnables pour assurer la participation de chacun;
- Analyser et prendre en compte les préoccupations de chacun;
- Travailler de façon collaborative à la proposition et à l'évaluation de pistes de bonification de l'étude d'impact;
- Ne pas utiliser l'information discutée avec le groupe autrement que pour bonifier et influencer l'étude d'impact.

Fonctionnement du Comité

Organisation des rencontres

- Une **firme indépendante** est responsable d'assurer la gestion (correspondance, logistique, rédaction des comptes rendus, etc.) ainsi que l'animation et la modération des activités du comité.
- Les rencontres sont **non publiques et réservées uniquement aux membres** et aux experts invités.
- Chaque rencontre est structurée autour de présentations et d'ateliers interactifs.
- La date des rencontres sera déterminée à partir d'un sondage proposé aux membres.
- La rencontre doit être convoquée par un courrier électronique deux semaines avant la tenue de la séance.
- L'**ordre du jour** est envoyé par courriel cinq jours avant la date de la rencontre.
- Les **comptes rendus** sont envoyés aux membres cinq jours avant la date de rencontre suivante et sont soumis à leur validation.
- Les comptes rendus des réunions sont publics et seront publiés. Cependant, les membres du comité doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le caractère confidentiel des délibérations.
- Un temps de **suivi** sera dédié en début de chaque réunion pour faire le point sur les questions et les points soulevés lors de la réunion précédente.

Fonctionnement du Comité

Absence

- Chaque situation d'absence sera évaluée individuellement, en tenant compte des circonstances particulières.
- En cas d'**absence non justifiée d'un membre à deux réunions consécutives**, celui-ci sera contacté pour confirmer son engagement envers le comité. Si une troisième absence consécutive survient, le comité décidera sur le maintien ou le remplacement du membre en question.

Prise de décision

- Toute décision du comité se prend par **consensus** des membres présents.

Communication externe

- Ses membres ne sont **pas autorisés à communiquer au nom de Rio Tinto**.
- Le comité n'a pas de **porte-parole**.
- Dans l'éventualité où un porte-parole doit être identifié, une procédure spécifique sera déterminée pour désigner cette personne
- Les membres conservent en tout temps leur **droit de parole**, que ce soit en leur nom ou au nom de leur organisation respective.

Annexe 4 : Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean



Le développement durable au cœur du Programme

Depuis 1986, l'objectif du Programme de stabilisation des berges est de contrer l'érosion due au rehaussement des eaux du LSJ en tenant compte des aspects:

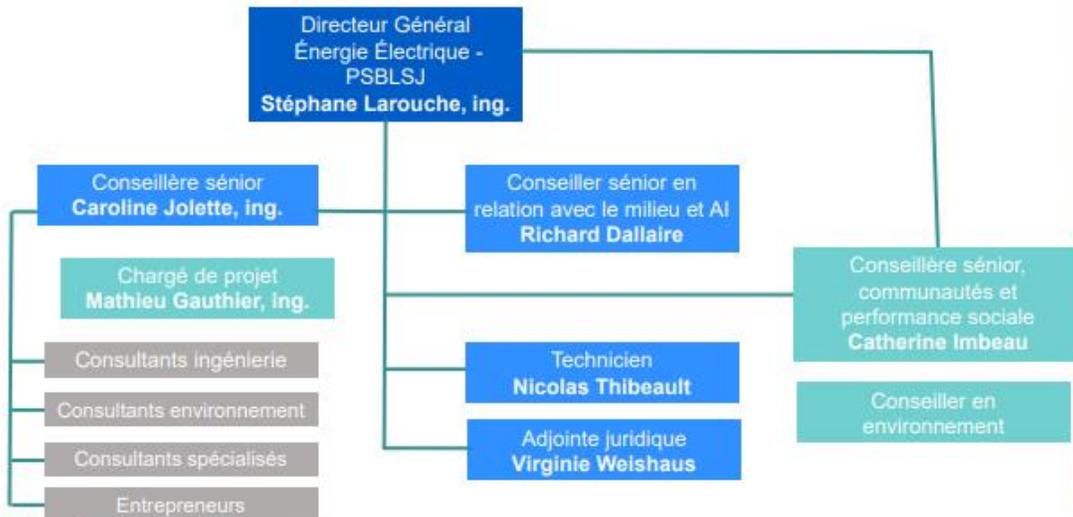
› Techniques › Environnementaux › Sociaux › Économiques

RioTinto

Programme de stabilisation des berges | 2024

21

L'équipe du Programme de stabilisation des berges



RioTinto

Programme de stabilisation des berges | 2020

Bref historique

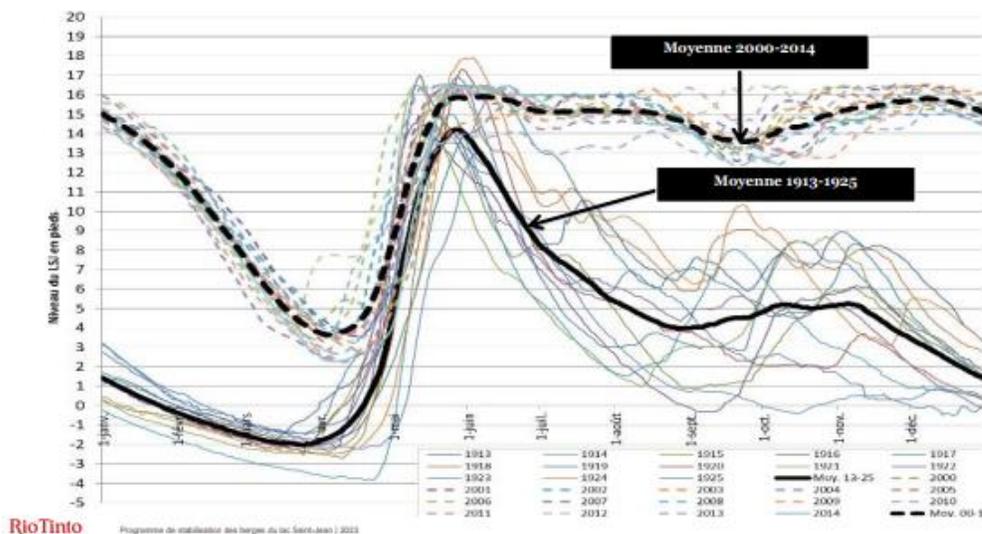
- En 1926, la construction de la Centrale Isle-Maligne et le rehaussement du lac Saint-Jean ont permis d'entamer une phase importante du **développement économique de la région** avec l'industrie de l'aluminium.
- Le maintien d'un niveau stable du lac Saint-Jean a également permis le **développement de la villégiature**.
- Le fait de gérer le niveau du lac Saint-Jean a aussi **changé le patron d'érosion**, d'où l'importance de se doter d'un programme en 1986.



RioTinto Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean | 2013

L'effet des barrages sur le niveau du lac

Niveau LSJ - 1913 - 1925 vs 2000-2014



RioTinto Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean | 2013

24



Dolbeau-Mistassini, Racine sur mer – octobre 1987 et 2015

Amélioration de la qualité des plages
 Maintien de largeurs généralement supérieures ou égales à celles de 1986



© Rio Tinto 2018



**l'ouest du ruisseau Savard à
 Vauvert (1968) et (5 juin 1973)**

**Rang 2, à l'ouest du ruisseau Savard
 - 12 juin 2014**

Amélioration de la qualité des plages
 Maintien de largeurs généralement supérieures ou égales à celles de 1986



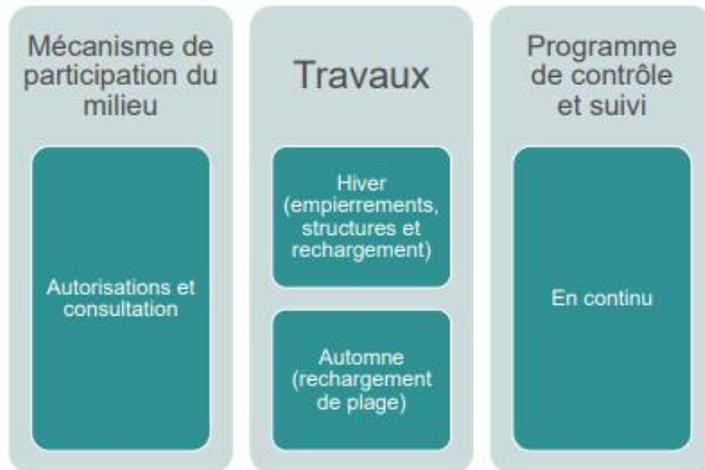
© Rio Tinto 2018

Territoire suivi

Le territoire du Programme de stabilisation des berges a été défini en fonction des secteurs où le rehaussement du niveau du lac Saint-Jean a amplifié l'érosion. Il consiste en:



Composantes du PSBLSJ



En chiffres

Depuis 1986, planification des travaux en fonction des besoins, de Mère nature...

Depuis 1986, plus de

+140M\$

ont été investis afin de contrer l'érosion, soit entre 3 M\$ et 4 M\$ en moyenne annuellement.

95%

des travaux du Programme de stabilisation des berges consistent à entretenir les ouvrages déjà présents

5%

des travaux consistent à mettre en place de nouvelles structures

RioTinto

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean | 2020

29

Types de travaux

Les travaux de protection de plage consistent essentiellement en du rechargement de sable (0-5 mm) ou de gravillon (0-20 mm). Ces matériaux proviennent de bancs d'emprunt à proximité. Lorsque ce type d'intervention ne suffit pas, des structures telles que des épis ou des brise-lames peuvent être utilisées afin d'améliorer la rétention des matériaux sur la plage.



SECTEURS SANS PLAGE

Perrés et empièvements

- Structures de pierres servant à protéger la berge de l'action des vagues.



SECTEURS SANS PLAGE

Technique de génie végétal

- Minimise les problèmes d'érosion et de stabilisation des sols.
- Réhausse la valeur esthétique et écologique.



Rechargement de plages

- Augmente la volume et la largeur des plages.
- Crée une zone tampon pour protéger la berge.
- Durée de vie typique au lac Saint-Jean : 5 à 7 ans.



Épis

- Établissent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger les berges.
- Appartiennent à une certaine stabilité de la plage.



Brise-lames

- Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger la berge.
- Bloquent en partie l'impact des vagues.

RioTinto

Programme de stabilisation des berges | 2020

30

Suivis environnementaux

- Inventaires biophysique et archéologique préalables aux travaux
- Éléments biophysiques sensibles relevés sont protégés
- Inspection environnementale et faunique suite aux travaux
- Suivi de la **dynamique des ouvertures de 7 habitats** humides riverains du lac Saint-Jean et **Reconnaissance de 22 milieux humides** (aux 3 ans)

Nouveaux suivis depuis 2018

- Suivi de la faune benthique
- **Projet commun** d'acquisition de connaissances sur les espèces de **poissons fourrages** en collaboration avec le **Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean**
- Suivi aménagement faunique au marais du Golf de Saint-Prime

RioTinto

Programme de stabilisation des berges | 2020

Rencontres

150 rencontres par année
en moyenne

- **Rencontre riveraine annuelle**
 - Mai-juin
 - Objectifs: bilan de l'année, projets à venir, échanges
 - Invités: présidents et représentants d'associations riveraines
- **Appels de suivi durant la crue printanière**
 - Invités: Sécurité civile, maires et DG
- **Rencontre avec les associations riveraines, les élus ou des organismes**
- **Rencontres ponctuelles avec les riverains** (ex: à propos d'un projet spécifique)
- **Tournée des municipalités**
- **4 rencontres du CPP**
- **Rendez-vous Énergie Électrique**
- **Autres collaborations et rencontres Ad Hoc (CA CLAP, OBV etc.)**

RioTinto

Programme de stabilisation des berges | 2020

38

Communications grand public

– Infolettres

- À prop'eau : informations sur la gestion hydrique
- Berges en bref: informations sur les travaux et activités du Programme

– Diffusion des documents sur notre site Internet après les rencontres

– Suivis en ligne

- Rapport de suivi pour le MELCC, suivi des largeurs de plage etc.

– Sondage

- Sondage annuel de satisfaction post-travaux
- Sondage régional annuel sur l'image et la confiance (2 questions portent sur le décret)
 - Satisfaction en regard du Programme et de la gestion des eaux
- Sondage sur la perception des riverains et leur satisfaction sur le Programme et la gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean (condition 6 – mi-décret)

RioTinto

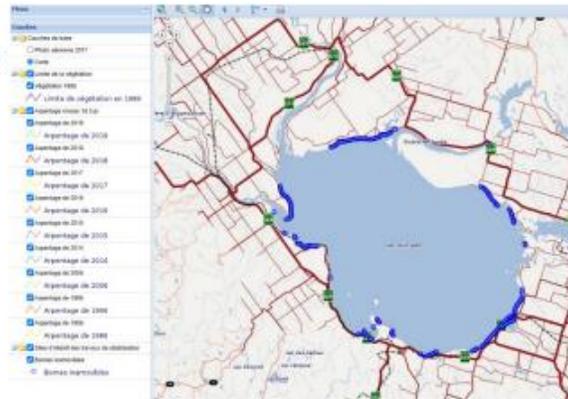
Programme de stabilisation des berges | 2020

39

Suivi des largeurs de plage

- Les données de l'arpentage depuis 1986 sont disponibles sur notre site Internet, via Geotopus
- L'outil est mis à jour tous les ans avec les résultats de l'arpentage annuel, réalisé à l'automne

Suivi des largeurs de plage
Emplacement des bornes
d'arpentage et évolution
des largeurs de plage via ce lien



RioTinto

Rio Tinto Exemple slides | July 2020

40

Historique des décrets: un cadre valide pour 10 ans et événements marquants



•Entrée en vigueur de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PEEIE) en 1978:

- 1981-1985 Étude d'impact et audiences publiques
- 1986-1996 Premier décret
- 1991 Baisse 17,5 à 16,5
- 1996-2006 Deuxième décret
- 2006-2016-17 Troisième décret
- 2014-2017 Étude d'impact et audiences publiques
- 2018-2027 Quatrième décret (Baisse automne 16,5 à 15,5)

RioTinto

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean | 2023

43

Ce que le présent décret inclut

Le présent décret prend fin le 31 décembre 2027

- **Type de travaux** du Programme de stabilisation des berges, **la façon de les réaliser, la cause de l'érosion, les matériaux utilisés, les autorisations à obtenir***, les secteurs de plages et le **territoire couvert** par le Programme
- **Mécanisme de participation du milieu** auprès des riverains touchés par les travaux
- **Programme de contrôle et suivi**
- **Mode de gestion** du niveau du lac Saint-Jean
- Relocalisation du canal de la Belle-Rivière (Travaux complétés en 2019)

* Des autorisations ministérielles sont nécessaires à chaque année, pour les travaux planifiés

RioTinto

Programme de stabilisation des berges | 2023

Les travaux de protection de plage consistent essentiellement en du rechargement de sable (0-5 mm) ou de gravillon (0-20 mm). Ces matériaux proviennent de bancs d'emprunt à proximité. Lorsque ce type d'intervention ne suffit pas, des structures telles que des épis ou des brise-lames peuvent être utilisées afin d'améliorer la rétention des matériaux sur la plage.



SECTEURS SANS PLAGE

Perrés et empièlements

- Structures de génie servant à protéger la berge de l'action des vagues



SECTEURS SANS PLAGE

Technique de génie végétal

- Maintenir les propriétés d'immersion et de stabilisation des sols
- Réduire la vitesse turbulente et l'éclabouillage



Rechargement de plages

- Augmenter le volume et la largeur des plages
- Cède aux vagues l'énergie pour protéger la berge
- Durée de vie typique au lac Saint-Jean : 5 à 7 ans



Épis

- Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger les berges
- Apportent une certaine stabilité de la plage



Brise-lames

- Favorisent la rétention des matériaux sur la plage pour protéger les berges
- Réagissent en partie à l'énergie des vagues



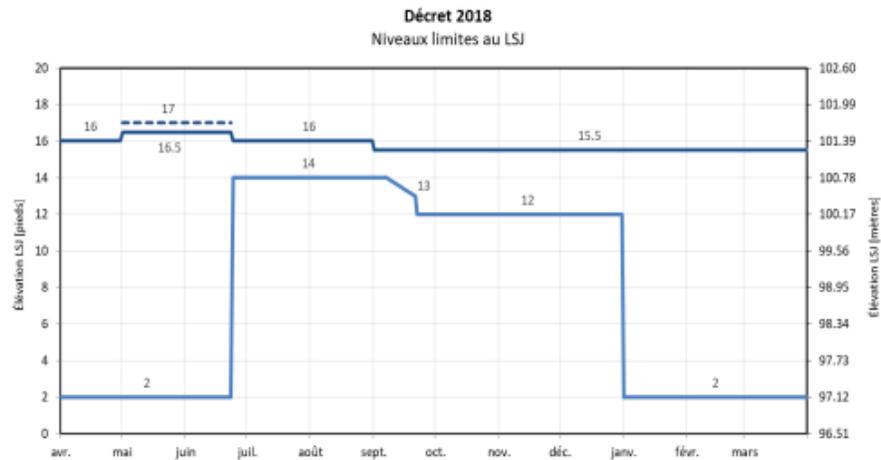
Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

RioTinto

- Position commune concernant la gestion participative et le niveau du lac Saint-Jean
 - › Mécanisme de participation du milieu et de suivi proposé
 - › Mode de gestion des niveaux du lac St-Jean en respect du développement durable

RioTinto

Paramètres de gestion du niveau du lac Saint-Jean



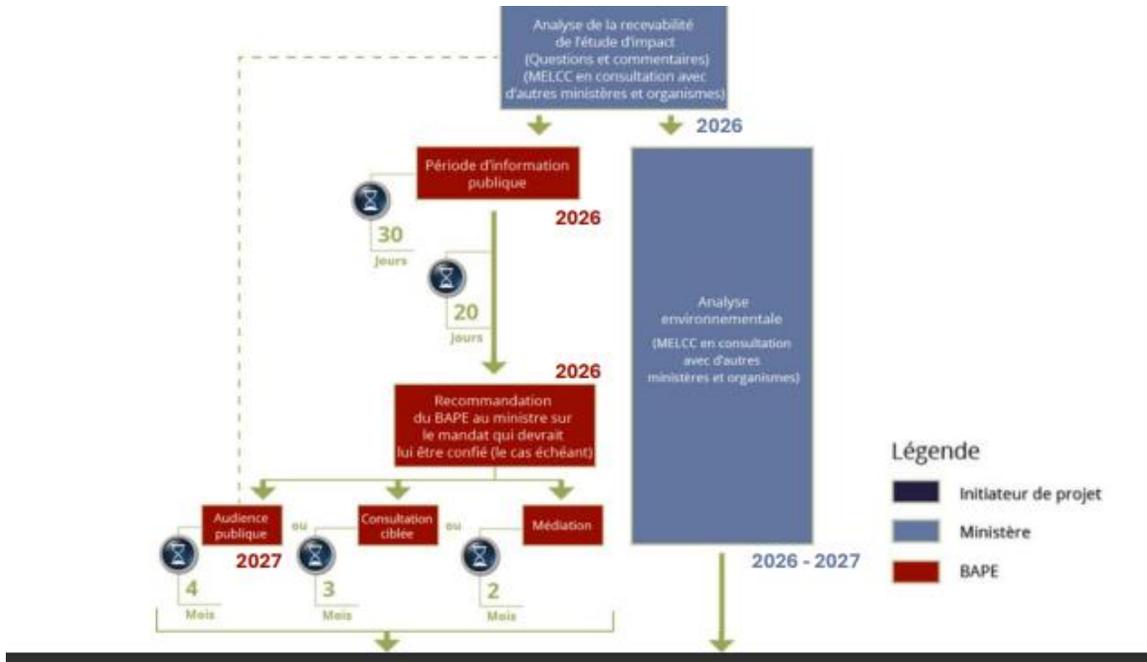
RioTinto

Rio Tinto PowerPoint Template | © 2020

47

Annexe 5 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) et ses composantes







Évolution du contexte

Richard Dallaire

Programme de stabilisation des berges | 2023

Un contexte en évolution... Une opportunité de faire les choses autrement



Un contexte en changement

- Orienté sur les processus interne de consultation Rio Tinto (CSP)
- Changements climatiques (Sécheresse, crues exceptionnelles, etc.)
- Augmentation de l'importance de l'acceptabilité sociale
- Importance des relations avec les Premières Nations et aspirations communes du processus de consultation
- Gestion participative des berges du lac Saint-Jean encadrée dans une entente avec le milieu
- Meilleures relations avec le milieu (transparence et communication en continue)
- Contexte énergétique au Québec est passé de surplus à rareté

Une réforme de la Loi sur la qualité de l'Environnement en 2018

- Approche non interventionniste préconisée par le ministère et introduction des notions éviter, minimiser, compenser

RioTinto Barcelonnette Investissements | 2024

59

Annexe 7 : Calendrier thématique proposée

Calendrier thématique proposée

** à discuter et mettre à jour selon les besoins et les priorités identifiées*

BLOC 1 | Rencontre # 1 – Septembre 2024

- Présentation du PSBLSJ
- Fonctionnement du comité
- Évolution du contexte
- Présentation de la PEEIE et de ses composantes
- Calendrier thématique

BLOC 2 | Rencontre # 2 – Octobre 2024

- Enjeux et préoccupations du milieu
- Bilan du programme 2018-2027 (global)
- Mission du programme
- Intégration de la démarche du DD à l'ÉIE
- Faits saillants de l'Avis de projet

BLOC 3 | Rencontre # 3, 4, 5 – Novembre, Décembre 2024, Janvier 2025

- Gestion hydrique
- Contraintes d'opération et de gestion
- Impacts des changements climatiques Vs la gestion hydrique LSJ
- Expérience du scénario actuel et optimisations possibles
- Méthodologie d'évaluation des scénarios de gestion
- Présentation sur les variantes de modes de gestion à l'étude

BLOC 4 | Rencontre # 6 – Février 2025

- Conditions érosives au lac : actuelles et futures en fonction des changements climatiques
- Bilan du programme 2018 – 2027 (travaux)
- Approches de gestion de l'érosion : revue de littérature, avantages et inconvénients

BLOC 5 | Rencontre # 7 – Mars 2025

- Variantes de réalisation : détermination et description des approches et processus décisionnel
- Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts [Techniques de stabilisation]
- Étapes de préparation et réalisation des travaux

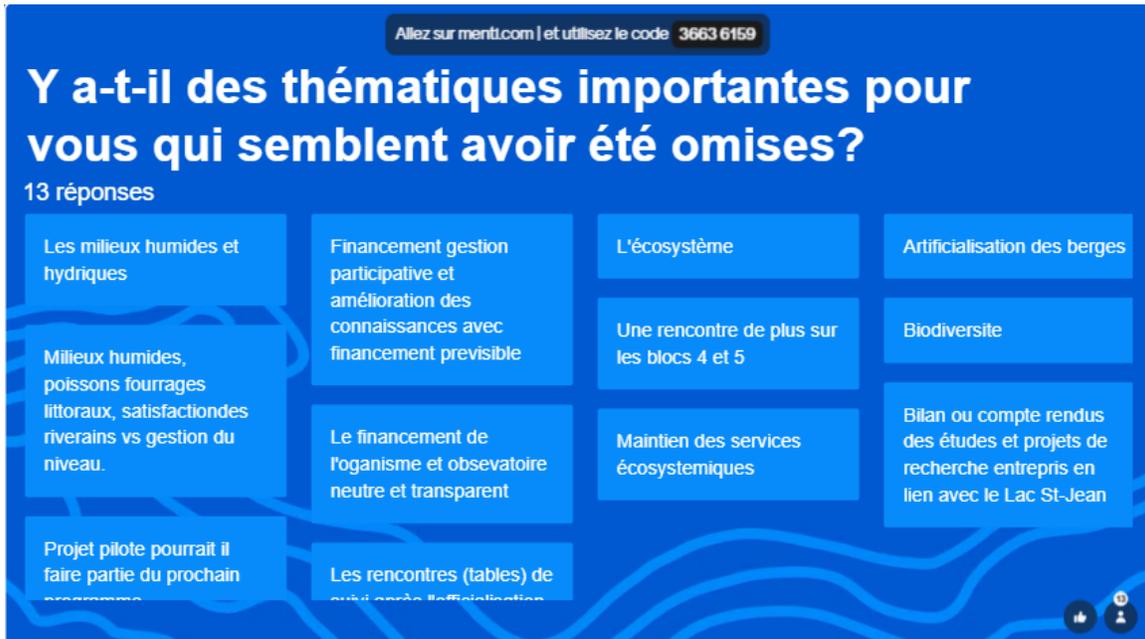
BLOC 6 | Rencontre # 8 – Avril 2025

- Mécanisme de participation du milieu
- Structure Gestion participative

BLOC 7 | Rencontre # 9 – Mai 2025

- Rétroaction

Annexe 8 : Résultats de l'atelier sur le calendrier thématique proposée



Allez sur [menti.com](https://www.menti.com) | et utilisez le code 3663 6159

À l'aube de ce processus, comment évalueriez-vous votre niveau de :

Enthousiasme pour la démarche



Confiance dans le processus et notre interlocuteur



Optimisme quant aux résultats



Zéro!

Ne pourrais pas l'être plus!



Annexe 9 : Liste des éléments de suivi

Éléments de suivi

1. Bonifier le Guide du Participant en fonction de ce qui a été convenu par les membres du comité.
 2. Fixer les dates des rencontres mensuelles.
 3. Créer une plateforme pour le dépôt et le partage de documents.
 4. Communiquer les dates et les lieux des rencontres aux membres du comité.
 5. Partager une définition pour le concept des composantes valorisées de l'environnement avec les membres du comité.
 6. Bonifier le calendrier thématique afin d'y inclure les propositions des membres du comité.
 7. Partager le calendrier thématique final aux membres du comité.
 8. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur l'ajout des enjeux de 2015 dans la présentation sur les enjeux et préoccupations du milieu qui aura lieu lors de la rencontre 2.
 9. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur l'ajout d'une présentation sur les milieux humides par Canards Illimités.
 10. Faire un suivi, s'il y a lieu, sur l'ajout d'une présentation sur l'historique du lac Saint-Jean.
-